

CAS VAUTOUR

Le 30 septembre dernier, après une heure de discussion, vous avez conclu avec votre banquier un accord fixant les conditions bancaires pour l'année à venir, c'est-à-dire

- un taux nominal annuel du découvert égal à 5,00%,
- un taux de la commission de mouvement égal à 0,025%,
- un taux de la commission de plus fort découvert (assise sur les trois plus forts découverts mensuels) égal à 0,050%.

Au premier trimestre de la nouvelle année, les mouvements non financiers figurant dans le tableau ci-dessous sont apparus sur votre compte.

Date de Valeur	Mouvement	
	Débit	Crédit
Solde initial		145 000
1-janv	55 000	
5-janv	100 000	
14-janv		35 000
20-janv	55 000	85 000
24-janv	300 000	28 000
2-févr	95 000	390 000
8-févr	265 000	83 000
18-févr	155 000	10 000
26-févr	310 000	10 000
7-mars	120 000	195 000
15-mars	75 000	220 000
26-mars	310 000	
31-mars	90 000	1 000

Travail : Sachant que la banque facture des frais fixes hors taxes trimestriels de 50 €. à la fin de chaque trimestre (non inclus dans le document ci-dessus), que le coût du plus fort découvert s'appuie sur les trois plus forts découverts mensuels et que le taux de TVA est égal à 20%, présentez

A] l'échelle d'intérêt trimestrielle du compte bancaire (mouvement, solde, nombre)

B] Calculez le solde du compte bancaire au 31 mars

C] Présentez le ticket d'agios trimestriel au 31 mars.